

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.101.24.0013 – Laveissière**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4 ;

**Vu** la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Laveissière en date du 13 avril 2012 portant approbation du plan local d'urbanisme de Laveissière ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-224 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Laveissière ;

**Vu** la délibération n°2024-018 du Conseil municipal de Laveissière en date du 1<sup>er</sup> février 2024 instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU), couvertes par le PLU approuvé le 14 décembre 2023 ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 juin 2024 ;

### **DECIDE**

**Article 1** : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :

Date de dépôt en mairie	06/06/2024
Numéro d'enregistrement	DIA.015.101.24.0013
Propriétaires vendeurs	
<b>Description du bien</b>	
Adresse du terrain	7 Impasse de Masseboeuf 15300 LAVEISSIERE
N°de section(s) de(s) parcelles(s) et superficie(s)	AA52 310 m <sup>2</sup>
	AA54 1051 m <sup>2</sup>
	AA56 182 m <sup>2</sup>
	AA66 1121 m <sup>2</sup>
	AA68 2034 m <sup>2</sup>
	<b>Superficie totale</b> 4698 m <sup>2</sup>
Zonage du PLU	Uc
Immeuble	Bâti sur terrain propre
Nature du bien	Pleine propriété Dans un bâtiment en copropriété de + 4 ans Lot n°7 - une maison d'habitation Sans occupant
Prix	149 000 €
Prix / m <sup>2</sup> de terrain	32 € /m <sup>2</sup>
Acquéreurs	
Signature de la DIA	28/05/2024
Mandataire	Office notarial Pont du Château

**Article 2 :** La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

